



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychotropes

Question écrite n° 43

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la surconsommation de psychotropes par les Français et plus précisément de tranquillisants et somnifères de la classe des benzodiazépines. Cette consommation est deux fois supérieure à la consommation des pays européens limitrophes de la France. En novembre 2004, lors d'une réponse à une question écrite, le ministre de la santé indiquait que les benzodiazépines faisaient, depuis le début des années 80, l'objet d'une surveillance active des centres régionaux de pharmacovigilance et des centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance. Il ajoutait que cette surveillance avait permis d'identifier trois types de risques : des « troubles du comportement parfois violents », des « usages criminels à travers notamment la soumission médicamenteuse » et des « dépendances et usages abusifs chez les sujets toxicomanes ». Par ailleurs, le ministre indiquait que, depuis 1996, l'AFSSaPS avait mis en place plusieurs groupes de travail « chargés d'élaborer des recommandations visant à améliorer le bon usage, limiter la surconsommation et éviter l'usage détourné des psychotropes ». Suite à ces différentes prises de conscience, le risque de dépendance et le risque de tendance suicidaire chez les sujets dépressifs ont été inscrits dans les rubriques détaillant les caractéristiques du produit (RCP). En outre, le ministre ajoutait que les prescripteurs avaient été alertés sur ces effets secondaires. Mais on constate aujourd'hui que la consommation de ces médicaments est toujours très importante, voire en hausse depuis la création de nouvelles molécules, et que les risques qui ont été identifiés, sont loin d'être anodins, et insuffisamment expliqués aux patients. À cet égard, ces derniers consultent de plus en plus les sites internet dédiés à la santé. Or il apparaît que le « risque de troubles du comportement » et le « risque de tendance suicidaire » sont rarement évoqués. Pourtant, on sait aujourd'hui de manière certaine que ces médicaments sont responsables de « passages à l'acte ». Ils sont également de plus en plus mis en cause dans les cas d'insomnie résistante. Par ailleurs, une étude de l'INSERM, annexée au rapport sur le bon usage des médicaments psychotropes de l'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, présente l'homéopathie et la phytothérapie comme des alternatives à la consommation de psychotropes. Elle lui demande s'il ne faudrait pas enfin limiter sérieusement la consommation de psychotropes et envisager une politique de substitution en se tournant vers des médecines moins agressives comme l'homéopathie ou la phytothérapie.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des produits de santé sur le bon usage des médicaments psychotropes confirme la consommation importante des psychotropes en France. Le rapport précise que la part de la population ayant pris des psychotropes est deux fois supérieure en France à la moyenne des pays européens (rapport annexé à la séance du 21 juin 2006). Le plan santé mentale 2005-2008 préconise en particulier une série de mesures destinées à favoriser le bon usage du médicament consistant dans l'élaboration de référentiels et guides de bonnes pratiques en santé mentale, de campagnes d'information et de communication, la poursuite de l'objectif de maîtrise médicalisée des psychotropes par l'assurance maladie. Les conclusions du rapport de l'office parlementaire vont dans le même sens que les objectifs du plan santé mentale et insistent sur la nécessité d'établir des recommandations de bon usage. De plus, les benzodiazépines font

l'objet de mesures de surveillance particulière par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). L'impact de l'ensemble de ces mesures est régulièrement réévalué par les centres régionaux de pharmacovigilance, les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et l'AFSSAPS, dans le but d'en surveiller les usages et de réagir à tout éventuel usage détourné vers d'autres médicaments. L'étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) placée en annexe du rapport de l'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé sur le bon usage des médicaments psychotropes évoque effectivement les alternatives thérapeutiques aux psychotropes en n'omettant pas leurs limites. Parmi ces méthodes, sont évoquées des méthodes non allopathiques comme l'homéopathie ou la phytothérapie. Concernant l'hypothèse visant à substituer les benzodiazépines par des médicaments homéopathiques ou de phytothérapie, il y a lieu de rester prudent. Si certains produits pourraient être utilisés en substitution dans des cas précis, sous la responsabilité du médecin prescripteur, ils n'apportent pas de réponses adaptées à toutes les situations dans lesquelles interviennent les benzodiazépines. D'autre part, les médicaments à base de plantes peuvent induire également des effets indésirables, à l'instar de tout produit pharmaceutique, et ne sauraient constituer une garantie de sécurité absolue pour les patients. En tout état de cause, s'il apparaît que les produits homéopathiques et de phytothérapie pourraient représenter une alternative aux benzodiazépines dans quelques situations thérapeutiques précises, ils ne peuvent pas constituer une solution globale à la consommation de benzodiazépines.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4782

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5228